

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux nouveaux projets du RSCA sur l'implantation actuelle du stade avenue Théo Verbeeck.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Alors que je vous avais interrogé lors du Conseil communal de fin janvier sur d'éventuelles avancées ou nouvelles orientations sur la question du stade du RSCA, vous m'aviez répondu avec assurance que rien, dans la situation actuelle du club, ne pouvait évoluer à court ou moyen terme... Or, depuis quelques jours des questionnements multiples me reviennent. Ainsi, divers organes de presse néerlandophones m'interrogent sur la connaissance que j'aurais sur des projets du RSCA sur le site actuel de l'implantation de son stade, avenue Théo Verbeeck. Il me revient donc, et je parle au conditionnel, que le RSCA aurait l'objectif de se porter acquéreur des terrains occupés par les infrastructures du stade, terrains mis à disposition du RSCA via bail emphytéotique. D'autre part, il me revient de même que le RSCA envisage de remanier son stade de façon significative.

Avez-vous eu écho de ces rumeurs persistantes ? Que pouvez-vous nous dire sur les éventuelles nouvelles intentions du RSCA ? Des discussions avec la commune en la matière ont-elles eu lieu ? Pouvez-vous nous préciser, le cas échéant, quand et avec qui et pour quel objectif ?

Dans le cas contraire pouvez-vous infirmer cette rumeur qui prend peu à peu plus d'ampleur.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'il n'a pas eu écho des rumeurs persistantes. Que pouvez-vous nous dire sur les éventuelles nouvelles installations du RSCA ? Rien ! Les discussions avec la commune en la matière ont-elles eu lieu ? Non ! Pouvez-vous nous préciser, le cas échéant, quant, avec qui et pour quel objectif : c'est sans objet. Il peut donc infirmer cette rumeur et ajoute que la commune ne compte pas vendre ces terrains.

G. VAN GOIDSENHOVEN dit que cela a le mérite d'être clair mais, n'étant plus membre du Collège, il lui est difficile d'obtenir une réponse lorsqu'il envoie un e-mail. La dernière fois qu'il a envoyé un e-mail à Monsieur le Bourgmestre-Président, il n'a même pas reçu un accusé de réception. Il est donc obligé d'introduire des questions orales et des interpellations pour obtenir des réponses.